

**Budget de fonctionnement des Ecoles
Doctorales**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 9 décembre 2021
Délibération 2021/12/CR-050**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2021/10/CA-091 du Conseil d'Administration du 25 octobre 2021 qui fixe l'enveloppe recherche pour le budget 2022 ;

Vu la délibération 2021/11/CR-044 de la commission de la recherche du 18 novembre 2021 fixant la proposition de répartition du budget recherche 2022 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le budget 2022 des Ecoles Doctorales (tableau joint).

Toulouse, le 10 décembre 2021

Le Président,



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Budget de fonctionnement 2022 des Ecoles Doctorales

Ecole doctorale	Budget 2020	Budget 2021	Proposition Budget 2022
MITT	24 746	24 746	24 746
BSB	27 025	27 025	27 025
GEETS	14 100	14 100	14 100
SEVAB	14 020	14 020	14 020
SDM	21 411	21 411	21 411
SDU2E	14 881	14 881	14 881
	116 183	116 183	116 183